

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2006/2018B(BUD)

5.9.2006

AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007
(C6-0000/2006 - 2006/2018B(BUD))

Section I - Parlement européen

Rapporteur pour avis: Gérard Deprez

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. invite les organes compétents du Parlement à prendre en compte la charge de travail réelle des services en question, afin de déterminer le nombre de postes à allouer; note que la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a été compétente au fond pour 17 % de tous les rapports législatifs examinés en plénière depuis 2004 et qu'elle reste confrontée à la même charge de travail, étant donné que 17 % de toutes les nouvelles propositions de la Commission relèvent de sa compétence; prend note aussi de la nature complexe et technique de la plupart des propositions; note que, en 2005, c'est à la commission, parmi toutes les commissions du Parlement, qu'est échu le plus grand nombre de dossiers traités dans le cadre de la codécision; estime que ces chiffres traduisent un changement fondamental qui nécessite des mesures urgentes et sérieuses pour garantir la crédibilité de l'action du Parlement dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice;
2. demande donc que l'effectif du secrétariat de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures soit augmenté – par voie de redéploiement – d'au moins trois postes AD et quatre postes AST (un assistant et trois secrétaires); escompte que tous les postes seront publiés; demande aussi que des dispositions soient prises pour garantir qu'une expertise spécialisée dans le domaine considéré sera disponible au sein du secrétariat et au sein du Service juridique;
3. demande, de plus, des moyens appropriés pour soutenir les relations spéciales de la commission avec les parlements nationaux et ses efforts pour accroître la transparence dans ce domaine politique, sur lequel la culture administrative de secret des États membres continue de peser lourdement.

PROCÉDURE

| | |
|---|--|
| Titre | Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007 - Section I - Parlement |
| Numéro de procédure | 2006/2018B(BUD)] |
| Commission compétente au fond | BUDG |
| Avis émis par Date de l'annonce en séance | LIBE |
| Coopération renforcée – date de l'annonce en séance | |
| Rapporteur pour avis Date de la nomination | Gérard Deprez 22.2.2006 |
| Rapporteur pour avis remplacé | |
| Examen en commission | 20.6.2006 12.7.2006 |
| Date de l'adoption | 4.9.2006 |
| Résultat du vote final | +: 39 -: 0 0: 0 |
| Membres présents au moment du vote final | Alexander Alvaro, Roberta Angelilli, Alfredo Antoniozzi, Edit Bauer, Johannes Blokland, Mihael Brejc, Giusto Catania, Carlos Coelho, Agustín Díaz de Mera García Consuegra, Kinga Gál, Elly de Groen-Kouwenhoven, Adeline Hazan, Timothy Kirkhope, Ewa Klamt, Wolfgang Kreissl-Dörfler, Barbara Kudrycka, Stavros Lambrinidis, Henrik Lax, Sarah Ludford, Antonio Masip Hidalgo, Claude Moraes, Martine Roure, Inger Segelström, Antonio Tajani, Ioannis Varvitsiotis, Manfred Weber, Stefano Zappalà, Tatjana Ždanoka |
| Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final | Marco Cappato, Panayiotis Demetriou, Gérard Deprez, Ignasi Guardans Cambó, Jeanine Hennis-Plasschaert, Sophia in 't Veld, Jean Lambert, Siiri Oviir, Hubert Pirker, Marie-Line Reynaud, Kyriacos Triantaphyllides |
| Suppléant(s) (art. 178, par. 2) présent(s) au moment du vote final | |
| Observations (données disponibles dans une seule langue) | |